



Paris, le 31 mars 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

En cette nouvelle période de confinement, nous adressons tout notre soutien au personnel soignant, toujours en première ligne, et qui force notre admiration. Pour eux, mais aussi pour nos adhérents qui se retrouveraient en situation de détresse financière personnelle du fait de la pandémie, nous avons pris les initiatives suivantes :

- *La création du Fonds AGIPI Solidarité COVID-19.* Ce fonds de solidarité doté de 10M€ soutiendra en priorité les personnels soignants - médecins généralistes, infirmiers-infirmières et sages femmes - adhérents du contrat de Prévoyance CAP Madelin qui ne pourraient plus exercer en raison d'une contamination par le virus Covid-19. Il nous permettra de leur verser une indemnisation supplémentaire, au-delà de leurs garanties contractuelles. Le Fonds pourra également intervenir pour les adhérents du contrat CAP (Madelin) en situation d'extrême difficulté personnelle. Les informations sur le Fonds sont disponibles sur <https://www.agipi.com/fonds-agipi-solidarite-covid-19>
- *Pour les adhérents des contrats de Prévoyance CAP et ARC en affection de longue durée et pour les femmes enceintes dans leur 3^{ème} trimestre, sans possibilité de télétravail et placées préventivement en arrêt de travail, adhérentes à ces contrats :* la prise en charge des indemnités journalières, dans les mêmes conditions qu'un arrêt de travail prescrit par un médecin.
- *Pour tous les adhérents des contrats de prévoyance CAP, ARC et EGARD et les adhérents au contrat Agipi Santé :* la possibilité de demander un report de paiement de leurs cotisations s'ils font face à des problèmes de trésorerie du fait de l'impossibilité d'exercer leur activité pendant la crise sanitaire.

Si vous pensez être concernés par ces mesures, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre agent AXA.

Certains adhérents aux contrats Epargne-Retraite, CLER, CLEF, FAR, FAR PER et PAIR expriment des inquiétudes sur les mouvements des marchés financiers, la situation de leur épargne ou leurs couvertures d'assurance : nous souhaitons leur répondre par une information claire, transparente et régulièrement actualisée.

Nos experts vont intervenir sur tous les sujets qui vous intéressent et décrypter l'actualité pour vous aider à mieux appréhender la situation exceptionnelle que nous traversons. Ces informations seront disponibles sur le site <https://www.agipi.com/mes-informations-epargne-retraite>, sur lequel nous venons de publier une analyse de la situation financière et économique.

Comme chaque année, notre Assemblée générale annuelle se tiendra au mois de juin. Elle ne pourra vraisemblablement pas se tenir sous sa forme habituelle, mais elle reste un temps de dialogue et d'échange important qu'il nous faut maintenir. Nous avons mis en place depuis plusieurs années des moyens d'expression dématérialisés et accessibles, qui nous permettront de l'organiser dans de bonnes conditions. Vous êtes déjà très nombreux à les utiliser. Si vous n'êtes pas destinataires des emails que nous envoyons régulièrement, nous vous invitons à vous connecter à votre espace adhérent ou à nous communiquer votre adresse email valide, afin que vous puissiez participer activement à notre Assemblée générale.

Depuis le début de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, AGIPI, le centre de gestion de vos contrats ADIS et vos conseillers AXA, se mobilisent pour vous accompagner dans cette période qui bouleverse nos vies personnelles et professionnelles.

Soyez assurés de notre total engagement.

François PIERSON
Président d'AGIPI

AGIPI

Association d'assurés pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé

Siège social : 12 avenue Pierre Mendès France - CS10144 - 67312 Schiltigheim Cedex

Bureau parisien : 52, rue de la Victoire - 75009 Paris

www.agipi.com



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, veuillez accéder à la page : [Désinscription](#).